

Définition des modes de tarification

Modalités de facturation		Unité retenue pour le calcul de la PS	Amplitude horaire retenue
<ul style="list-style-type: none"> A l'heure/enfant 		Heures facturées	Amplitude d'ouverture effective de la structure
<ul style="list-style-type: none"> A la journée ou la 1/2 journée 		Heures facturées	Dans la limite de 8 heures pour une journée ou 4 heures pour une 1/2 journée
<ul style="list-style-type: none"> Au forfait 		Heures réalisées	Amplitude d'ouverture effective de la structure
<ul style="list-style-type: none"> Par une cotisation 		Heures réalisées	Amplitude d'ouverture effective de la structure
<ul style="list-style-type: none"> Par au moins 2 modes de tarification ci-dessus 	Si cumul d'une facturation à l'heure/enfant et à la journée ou la 1/2 journée	Heures facturées	Une journée = 8 heures maximum et une 1/2 journée = 4 heures maximum
	Dans les autres cas de cumul	Heures réalisées	Amplitude d'ouverture effective de la structure

